



Communiqué 4 octobre 2022

**CLUB AQUATIQUE LES PIRANHAS DU NORD
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2022**

Chers membres,

Le conseil d'administration (CA) du Club Aquatique Les Piranhas du Nord (CAPN) souhaite vous convoquer à son assemblée générale annuelle qui aura lieu **samedi le 15 octobre prochain à compter de 9h30, à la piscine Sophie-Barat.**

Cette invitation s'adresse à toute personne majeure ou parent d'un mineur qui est ou a été inscrit à une activité régulière du CAPN, incluant les anciens salariés de l'organisation ainsi que toute personne cooptée par le conseil d'administration.

À l'occasion de cette assemblée, nous vous présenterons les orientations prises par le CA pour le développement du club, le bilan de ses activités et les états financiers. Nous vous invitons à prendre connaissance de l'ordre du jour ci-joint.

Votre présence et votre implication est importante pour le bon fonctionnement du CAPN et la continuité de ses activités.

De plus, votre club a besoin de relève au sein de son conseil d'administration. En effet, quatre postes sont à pourvoir cette année. Votre implication peut faire la différence! N'hésitez pas à manifester votre intérêt.

En espérant que vous vous joindrez à nous en grand nombre samedi le 15 octobre prochain, nous vous remercions d'avance de votre participation.

Pour toute question ou si vous souhaitez vous impliquer au sein de votre club, communiquez avec Sophie Rochelet, à l'adresse suivante : dqcapn@gmail.com.

Josée Ringuette
Présidente du Conseil d'administration

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Élection d'un président et d'un secrétaire d'assemblée
3. Conformité de l'avis de convocation
4. Vérification du quorum et du droit de présence
5. Lecture et adoption de l'ordre du jour
6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du 23 octobre 2021
7. Bilan des activités du CA
8. Bilan des activités de la DG
9. Présentation des états financiers
10. Nomination d'un vérificateur
11. Présentation et adoption des prévisions budgétaires*
12. Ratification des règlements généraux nouveaux ou modifiés*
13. Élection du conseil d'administration
 - a. Élection d'un président et d'un secrétaire d'élection
 - b. Mise en candidature (4 postes d'administrateurs)
 - c. Élection
14. Présentation du comité exécutif
15. Levée de l'assemblée

* Signifie qu'un vote sera demandé.